

# EMPLOI

## OPÉRATEUR(TRICE) EAU POTABLE

(Poste permanent) CONCOURS M-2013-15

Sous l'autorité du supérieur immédiat, le titulaire du poste contrôle les étapes de traitement de l'eau potable, note et interprète les données recueillies, analyse les échantillons prélevés et effectue la réparation et l'entretien préventif mécanique sur les équipements de la centrale de traitement de l'eau potable.

### Exigences :

- Formation en traitement de l'eau reconnue à l'article 44 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RQEP) ;
- Permis de conduire de classe 5.

La personne recherchée doit faire preuve d'autonomie et de débrouillardise. Elle doit se démarquer par sa capacité à gérer les situations d'urgence et par son jugement. Cette personne doit aussi posséder des habiletés manuelles et une bonne capacité à travailler en équipe. Les personnes intéressées doivent faire ressortir dans leur curriculum vitae qu'elles répondent à l'ensemble des exigences et profil recherchés.

### Conditions de travail :

Le poste est à temps plein et l'échelle salariale se situe entre 39 436 \$ et 61 256 \$. À la rémunération s'ajoute une gamme d'avantages sociaux très concurrentiels.

### Vous voulez joindre une équipe dynamique ?

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une copie de votre certificat d'études en prenant soin de préciser le numéro du concours **M-2013-15**, avant **lundi, le 30 septembre 2013 à 16 h 30** à l'adresse suivante :

Ville de Sept-Îles – Service des ressources humaines  
546, avenue De Quen, Sept-Îles (Québec) G4R 2R4  
Téléphone : 418 964-3220 / Télécopieur : 418 964-3259  
Courriel : [resshum@ville.sept-iles.qc.ca](mailto:resshum@ville.sept-iles.qc.ca)

La copie de votre certificat d'études est **obligatoire** et les candidatures incomplètes ne pourront être considérées.

*La forme masculine est utilisée sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. La Ville de Sept-Îles applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature et à compléter le formulaire d'identification disponible sur le site Internet. Les personnes handicapées sont invités à communiquer avec le Service des ressources humaines pour toute demande d'adaptation.*